



.....
DIRECTION DE CABINET

.....
**AGENCE CENTRAFRICAINE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET L'EMPLOI**

DIRECTION GENERALE

DIRECTION DES ETUDES, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'EMPLOI

SERVICE DES ETUDES, DE LA PLANIFICATION
ET DES PROJETS

N° 11026 ACFPE/DG/DEPE/SEPP

TERMES DE RÉFÉRENCE

**POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA CONCEPTION DE
MANUEL D'ACCOMPAGNEMENT DE STAGE EN ENTREPRISE**

I. CONTEXTE

Le Gouvernement Centrafricain et les partenaires techniques et financiers ont affiché comme une priorité pour le développement du pays, la formation professionnelle et l'entrepreneuriat en milieu rural. Pour y parvenir, la République Centrafricaine (RCA) a bénéficié, grâce au fonds Békou de l'Union Européenne, d'un Programme d'appui au développement rural (DEVUR II) avec pour orientation, entre autres, la promotion de l'entrepreneuriat au milieu rural. Mis en œuvre par l'Agence Belge de Développement (ENABEL), DEVUR II a pour ambition de relancer la dynamique socio-économique des zones d'intervention communément appelées agropoles (Bangui, Bossangoa, Bouar, Berberati, Bozoum et Sibut). Cette ambition se réalisera par le biais :

- D'une augmentation des activités de production et de transformation agricoles locales, à travers la mise en place d'agropoles multifonctionnelles dans des centres ruraux et péri-urbains ;
- D'une offre de solutions adaptées, flexibles et évolutives en matière de formation, d'accès à des services énergétiques, de technologie et d'accès au crédit.

A l'issue d'une étude diagnostique de l'écosystème entrepreneurial en RCA, l'Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle et l'Emploi (ACFPE) a été identifiée et retenue comme Service d'appui aux entreprises et donc, partenaire de mise en œuvre de services non financiers qui seront délivrés aux porteurs d'initiatives entrepreneuriales.

Dans le cadre du renforcement de capacités des apprenants et de l'amélioration de leur expérience en entreprise, l'ACFPE lance un avis de recrutement d'un(e) Consultant(e) spécialisé(e) dans la conception d'un manuel d'accompagnement de stage. Ce manuel aura pour but d'encadrer les jeunes et les entreprises partenaires afin de maximiser l'impact des stages professionnels.

II. OBJECTIF DE LA MISSION

Le(la) consultant(e) recruté(e) sera chargé(e) de concevoir un manuel d'accompagnement adapté aux besoins des différents acteurs (stagiaires et tuteurs en entreprise).

III. DESCRIPTION DES TACHES

- Réaliser une analyse des besoins des parties prenantes (stagiaires, entreprises et institutions professionnelles).

- Développer un manuel pour les stagiaires, comprenant les bonnes pratiques à adopter en entreprise ;
- Élaborer un guide pour les tuteurs en entreprise afin d'assurer un encadrement efficace des stagiaires. Ce guide servira à suivre et à évaluer le/les stages ;
- Intégrer des outils de suivi et d'évaluation (fiches de suivi, modèles de rapports de stage, questionnaires d'évaluation) ;
- Assurer la cohérence entre les objectifs pédagogiques et les attentes du milieu professionnel.

IV. LIVRABLES ATTENDUS

- Manuel d'accompagnement pour stagiaires ;
- Guide pour les tuteurs en entreprise ;
- Fiches et outils de suivi et d'évaluation ;
- Présentation des résultats devant l'équipe de l'ACFPE et les parties prenantes.

V. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

- Diplôme universitaire de niveau Bac + 4 en Science de l'éducation, en gestion des ressources humaines, ou tout autre domaine pertinent.
- Expérience avérée dans la conception de documents pédagogiques ou manuels de formation.
- Bonne connaissance des pratiques de stages et du milieu professionnel.
- Compétences en gestion de projets et en facilitation avec les parties prenantes.
- Excellentes capacités de rédaction et de synthèse.

VI. DUREE DE LA MISSION

La mission s'étendra sur une durée de 12 jours ouvrables à compter de la date de signature du contrat.

VII. PROCEDURE ET DATE LIMITE DE CANDIDATURE

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont invité(e)s à soumettre :

- Un CV actualisé ;
- Une lettre de motivation ;
- Des exemples ou références de travaux similaires ;
- Une proposition financière et un chronogramme indicatif de la mission.

Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard le 15 novembre 2024 à 12h30mn au Secrétariat de la Direction Générale de l'ACFPE.

VIII. CRITERES D'EVALUATION DES CANDIDATURES

Les candidatures seront évaluées selon :

- La qualité et la pertinence de l'expérience professionnelle (40%).
- La qualité de la proposition technique (30%).
- La proposition financière (20%).
- Les références fournies (10%).

Fait à Bangui, le

08 NOV 2024



LA DIRECTRICE GENERALE a.i

Michèle-Renée BIMBO